

MAIRIE DE LANTEUIL 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 - FAX 05 55 85 58 87

E-mail : mairie.lanteuil@orange.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 AOUT 2019

Nombre de membres du Conseil Municipal		<p>L'an deux mil dix-neuf, le cinq août à dix huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 30 juillet 2019</p> <p><u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, André DELPY, Murielle GAYE, Julie BERNICAL, Alain VAUZOUR, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Michèle COSTE, Alain GUIONIE</p> <p><u>Absents</u> : Patrice LARIVET, Karine BROUSSE, Patrice LARIVET, Albert LAURENT, Jean-François VERLHAC</p> <p>Secrétaire de séance : Sébastien CHABENAT</p>
En exercice	15	
Présents	10	
Pour	10	
Contre	/	
Abstention	/	

Objet : Validation décision C.A.O. analyse des offres et choix de l'entreprise pour les travaux de la 2^{ème} partie de la VC d'Oriol.

La commission d'appel d'offres ainsi que les membres à voix consultative (DDCSPP et le Trésorier excusé le 1^{er} août 2019), a été convoquée le 30 juillet 2019, s'est réunie le 5 août 2019, à 18H30, sous la présidence de Monsieur Le Maire et de Madame Michèle Coste et Messieurs Alain Paris et Alain VAUZOUR. Quatre membres présents, quorum atteint la commission a pu statuer sur les offres reçues concernant le projet de travaux sur la route d'Oriol VC 2^{ème} partie. Offre mise en ligne le 21 juin date limite des offres le 18 juillet 2019.

Offres reçues				Valeur technique			Prix des Prestations			Résultat final	
N°	Candidats	Base et/ou Variante	Montant de l'Offre (T.T.C)	Note/10	Note pondérée (coefficient 60%)	Classement	Note/10	Note pondérée (coefficient 40%)	Classement	Note globale pondérée	Rang
1	COLAS	Base	31 326,00 €	8,75	5,25	3	7,39	2,96	2	8,21	3
2	MALET	Base	31 331,58 €	9,17	5,50	1	7,39	2,95	3	8,45	2
4	EUROVIA	Base	23 145,00 €	9,17	5,50	1	10,00	4,00	1	9,50	1

Après avoir pris connaissance de l'analyse et de la décision de la CAO, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le choix de la C.A.O. du 5 août 2019 et retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 19 287.50 €HT soit 23 145.00 €TTC,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document pour mener à bien cette décision.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019

Objet : Validation décision C.A.O. analyse des offres et choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagements des espaces publics

La commission d'appel d'offres ainsi que les membres à voix consultative (DDCSPP et le Trésorier excusé le 1^{er} août 2019), a été convoquée le 30 juillet 2019, s'est réunie le 5 août 2019, à 18H30, sous la présidence de Monsieur Le Maire et de Madame Michèle Coste et Messieurs Alain Paris et Alain VAUZOUR. Quatre membres présents, quorum atteint la commission a pu statuer sur les offres reçues concernant le projet d'aménagements des espaces publics aux abords de la RD 921. Offre mise en ligne le 5 juillet date limite des offres le 26 juillet 2019.

Offres reçues				Valeur technique			Prix			Résultat final	
N°	Candidats	BASE	Montant de l'Offre (T.T.C)	Note/10	Note pondérée (coefficient 60%)	ClassT	Note/10	Note pondérée (coefficient 40%)	Classement	Note globale pondérée	Rang
1	COLAS	BASE	84 000,00 €	8,33	5,00	1	9,81	3,93	1	8,93	1
2	EUROVIA	BASE	88 594,62 €	8,33	5,00	1	9,31	3,72	2	8,72	2
3	PIGNOT	BASE	95 932,80 €	6,67	4,00	3	8,59	3,44	3	7,44	3

Après avoir pris connaissance de l'analyse et de la décision de la CAO, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le choix de la C.A.O. du 5 août 2019 et retenir l'entreprise Colas pour un montant de 70 000.00 €HT soit 84 000.00 €TTC,
- De confier à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toute démarche et signer tout document pour mener à bien cette décision.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019

Objet : Programmation Voirie 2019 - année 2018- Zone de retournement de La Boudie et CR n°9 Les Crozes

S'agissant d'une opération en deçà du seuil réglementaire, trois entreprises ont été consultées le pour les travaux concernant la création de la zone de retournement de La Boudie et le CR n°9 des Crozes

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	décision
PIGNOT	18 341.00	22 009.20	
COLAS	17 046.95	20 406.34	Retenue
LASCAUX	18 953.75	22 744.50	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir l'entreprise Colas pour un montant de 17 046.95 HT soit 20 406.34 €TTC
- De confier à Monsieur Le maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien à cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019

Objet : Programmation Voirie 2019 - année 2019 - voirie du lotissement

S'agissant d'une opération en deçà du seuil réglementaire, trois entreprises ont été consultées pour les travaux concernant la voirie du lotissement de La Miraudie :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	décision
PIGNOT	22 750.00	27 300.00	
COLAS	17 836.00	21 403.20	Retenue
LASCAUX	21 840.00	26 208.00	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir l'entreprise Colas pour un montant de 17 0836.00 HT soit 21 403.20 €TTC
- De confier à Monsieur Le maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien à cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019

Objet : décision modificative n° 1 exercice 2019 - n°201908005

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : VOIRIE ORIOL VC N°5		-5 000,00		-4 000,00
Fonds éqpm non transf. - Dotation d'équipement des Réseaux de voirie	21511 28	-5 000,00	1341 28	-4 000,00
OP : VOIRIE ORIOL VC 5 - DETR 2019				300,00
Fonds éqpm non transf. - Dotation d'équipement des			1341 29	9 120,00
Fonds éqpm non transf. - Amendes de police			1342 29	10 640,00
Emprunts en euros			1641 29	-19 460,00
OP : AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS				
Fonds éqpm non transf. - Dotation d'équipement des			1341 29	30 280,00
Emprunts en euros			1641 29	-30 280,00
OP : VOIRIE COMMUNALE 2018 - CD19		2 500,00		2 500,00
Emprunts en euros			1641 29	2 500,00
Réseaux de voirie	21511 29	2 500,00		
OP : VOIRIE COMMUNALE 2019 - CD19		3 500,00		3 500,00
Emprunts en euros			1641 29	3 500,00
Réseaux de voirie	21511 29	3 500,00		
OP : ISOLATION BATIMENT ECOLE		14 000,00		14 000,00
Subv. éqpm non transf. - Autres organismes			1328 29	6 300,00
Fonds éqpm non transf. - Dotation d'équipement des			1341 29	7 700,00
Immeubles de rapport	2132 29	14 000,00		
OP : VITRIFICATION MAISON DES ASSOCAITIO		1 300,00		
Autres constructions	2138 29	1 300,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		16 300,00		16 300,00

Objet : achat extincteur

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal du contrôle annuel des extincteurs et de la nécessité de changer un extincteur de la salle polyvalente (+ de 10 ans). Un devis de la société DESAUTEL a été adressé pour un montant de 97.28 €HT soit 116.74 €TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter ce devis pour un montant de 97.28 €HT soit 116.74 €TT
- De confier à Monsieur Le maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien à cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019

Objet : subvention à l'Association de Parents d'Elèves de Lanteuil

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal du dossier de l'Association de Parents d'élèves de Lanteuil qui souhaite obtenir une aide financière pour l'organisation du vide grenier notamment pour la réalisation de tee-shirt permettant d'identifier les membres organisateurs lors de cette journée afin de faciliter la communication dans l'identification de l'interlocuteur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter cette demande et d'attribuer une aide exceptionnelle de 200.00 € à l'association des parents d'élèves.
- Ce montant de 200.00 € sera imputé à l'article 6574 (solde à répartir)
- De confier à Monsieur Le maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien à cette décision,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019

Objet : Convention restaurant scolaire année 2019/2020

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le restaurant « Le Lanteuillois » qui accueille les enfants de l'école de Lanteuil pendant la pause déjeuner change de propriétaire au 19 août prochain. Les conditions d'accueil des enfants demeurent inchangées, aussi Monsieur le Maire propose de confier à madame Murielle Gaye - adjointe déléguée aux affaires scolaires - de signer la convention avec le restaurant le Lanteuillois pour la rentrée 2019/2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De maintenir le prix du repas à 5.50 €TTC.
- De maintenir à 50% la participation communale.
- De signer la convention avec le restaurant « Le Lanteuillois » SARL MFDF immatriculée 852 379 940 R.C.S. Brive, à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.
- De confier à Madame Murielle GAYE - adjointe déléguée aux affaires scolaires - le soin de signer cette convention,
- Le recouvrement se fera par titre de recettes transmis au comptable,
- Les crédits sont inscrits au budget 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Vu, le Maire
Christian DERACHINOIS